



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
**RCMP "E" DIV. BID RECEIVING FRONT
DESK**
14200 Green Timbers Way
Surrey, BC V3T 6P3
Solicitation: M2989-6-0511

By Mail:
**RCMP "E" DIV. BID RECEIVING FRONT
DESK**
Mail Stop # 1004
14200 Green Timbers Way
Surrey, BC V3T 6P3
Solicitation: M2989-6-0511

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

| | | |
|---|--|---|
| Title – Sujet Stations totales robotisées | | Date 2017.02.28 |
| Solicitation No. – N° de l'invitation M2989-6-0511 | | Solicitation Amendment No. – No. De Modification de l'invitation 01 |
| Client Reference No. - No. De Référence du Client | | |
| Solicitation Closes – L'invitation prend fin | | |
| At /à : | 14 :00 h | PST(Pacific Standard Time) HNP (heure normale du Pacifique) |
| On / le : | 20, Mars 2017 | |
| Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes | Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes | Duty – Droits See herein — Voir aux présentes |
| Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes | | |
| Instructions See herein — Voir aux présentes | | |
| Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Gursharn Dhadwal | | |
| Telephone No. – No. de téléphone 778-290-2774 | Facsimile No. – No. de télécopieur 778-290-6110 | |
| Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes | | Delivery Offered – Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur: | | |
| Telephone No. – No. de téléphone | Facsimile No. – No. de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| Signature | Date | |



Title: Stations totales robotisées
Solicitation Number: M2989-6-0511
Solicitation Amendment: 001

La modification 001 de l'invitation à soumissionner est apportée pour répondre aux questions des soumissionnaires :

Q1) Nous demandons des précisions sur la spécification **1.18**. Y a-t-il une explication ou un diagramme plus clairs pour cette fonction?

R1) La spécification indique que si le prisme est à une distance de 2 mètres ou moins, une mesure de la distance sera consignée. Certaines stations totales ne mesurent pas la distance au prisme si celui-ci est si proche.

Q2) En ce qui concerne la spécification **3.18**, le collecteur de données doit-il avoir un pavé complet intégré au matériel? Est-ce qu'un clavier complet contextuel sur la tablette répond à la spécification?

R2) Un clavier complet est requis. La GRC a déjà utilisé un clavier à l'écran et a trouvé que cela bloque en partie la vue des points générés à l'écran et accroît l'usure de l'écran.

Q3) La spécification **1.32** précise une portée minimale de 800 mètres avec une adresse Bluetooth unique. Cette spécification doit-elle être prise en charge par le collecteur de données lui-même, ou peut-on utiliser un dispositif USB externe, branché au collecteur, pour accroître la distance de communication au-delà de 800 m?

A3) Le collecteur de données lui-même doit prendre en charge la spécification. L'utilisation d'un dispositif USB externe n'est pas désirable puisque cela ajoute une pièce d'équipement à entretenir et à stocker.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.